Résolution UIT-R 4-9

Structure des commissions d'études des radiocommunications

(1993-1995-1997-2000-2003-2007-2012-2015-2019-2023)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* le numéro 133 et l'article 11 de la Convention de l'UIT;

*b)* que les travaux des commissions d'études des radiocommunications sont liés à la définition des bases techniques, d'exploitation et de procédure pour l'utilisation efficace du spectre des fréquences radioélectriques par les services de radiocommunication de Terre et spatiaux, de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites de satellites;

*c)* que la coopération entre le Secteur des radiocommunications de l'UIT et les organisations internationales ou régionales dans le domaine de l'élaboration de normes applicables aux systèmes de radiocommunication et à leur exploitation présenterait des avantages considérables,

décide

1 que six commissions d'études des radiocommunications seront constituées comme indiqué à l'Annexe 1;

2que, en liaison avec le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT, le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, le Secrétariat général de l'UIT et les autres organisations intéressées, le Bureau des radiocommunications organisera les travaux d'un Comité de coordination pour le vocabulaire, dont le domaine de compétence est spécifié à l'Annexe 2.

Annexe 1

Commissions d'études des radiocommunications

COMMISSION D'ÉTUDES 1

GESTION DU SPECTRE

(Planification, exploitation, ingénierie, partage et contrôle du spectre)

Domaine de compétence:

Principes et techniques de gestion du spectre, principes généraux de partage, contrôle des émissions, stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre, méthodes économiques de gestion nationale du spectre, techniques automatisées et assistance aux pays en développement en collaboration avec le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom | Pays/Org. |
| Président | M. W. Sayed | Égypte |

COMMISSION D'ÉTUDES 3

PROPAGATION DES ONDES RADIOÉLECTRIQUES

Domaine de compétence:

Propagation des ondes radioélectriques dans les milieux ionisés et les milieux non ionisés et caractéristiques du bruit radioélectrique, dans le but d'améliorer les systèmes de radiocommunication.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom | Pays/Org. |
| Présidente | Mme C. Allen | Royaume-Uni |

COMMISSION D'ÉTUDES 4

SERVICES PAR SATELLITE[[1]](#footnote-1)1, [[2]](#footnote-2)2

Domaine de compétence:

Systèmes et réseaux du service fixe par satellite, du service mobile par satellite, du service de radiodiffusion par satellite et du service de radiorepérage par satellite, y compris l'utilisation connexe de liaisons du service inter-satellites, le cas échéant.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom | Pays/Org. |
| Président | M. V. Strelets | Fédération de Russie |

COMMISSION D'ÉTUDES 5

SERVICES DE TERRE

Domaine de compétence:

Systèmes et réseaux des services fixe, mobile, de radiorepérage, d'amateur et d'amateur par satellite.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom | Pays/Org. |
| Président | M. K.-J. Wee | Corée (Rép. de) |

COMMISSION D'ÉTUDES 6

SERVICE DE RADIODIFFUSION1

Domaine de compétence:

Radiodiffusion par radiocommunications, y compris les services visuels, sonores, multimédias et de transmission de données conçus principalement pour être utilisés par le grand public.

La radiodiffusion repose sur l'utilisation de systèmes de diffusion de l'information «tous azimuts à partir d'un point fixe» offerts au grand public par l'intermédiaire de récepteurs largement disponibles sur le marché. Lorsqu'il faut disposer de la capacité d'un canal de retour (par exemple, pour le contrôle d'accès, l'interactivité, etc.), la radiodiffusion utilise le plus souvent une infrastructure de distribution asymétrique qui permet le transfert à haute capacité de l'information au public, une liaison en retour à faible capacité étant établie vers le fournisseur de services, la production et la distribution des programmes (services visuels, sonores, multimédias et de transmission de données, etc.), et qui comprend des circuits de contribution entre les studios, des circuits de collecte de l'information (ENG, SNG, etc.), la distribution primaire aux nœuds de diffusion et la distribution secondaire aux consommateurs.

Reconnaissant que la radiodiffusion par radiocommunications englobe la production de programmes et leur diffusion au grand public, comme indiqué ci-dessus, la Commission d'études examine les aspects liés à la production et aux radiocommunications, dont l'échange international de programmes ainsi que la qualité globale du service.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom | Pays/Org. |
| Président | M. T. Aguiar Soares | Brésil |

COMMISSION D'ÉTUDES 7

SERVICES SCIENTIFIQUES

Domaine de compétence:

1 Systèmes d'exploitation et de recherche spatiales, d'exploration de la Terre et de météorologie, y compris l'utilisation corrélative des liaisons du service intersatellites.

2 Systèmes de télédétection, y compris les systèmes de détection passive et les systèmes de détection active, fonctionnant sur des plates-formes au sol ou sur des plates-formes spatiales.

3 Radioastronomie et radarastronomie.

4 Diffusion, réception et coordination des services de fréquences étalon et de signaux horaires, y compris l'application des techniques par satellite, à l'échelon mondial.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom | Pays/Org. |
| Président | M. M. Dreis | EUMETSAT |

Annexe 2

COMITÉ DE COORDINATION POUR LE VOCABULAIRE (CCV)

Domaine de compétence:

Coordination et approbation en étroite collaboration avec les commissions d'études des radiocommunications, le Secrétariat général (Département des conférences et des publications) et les autres organisations intéressées, principalement la Commission électrotechnique internationale (CEI), en ce qui concerne:

– le vocabulaire, y compris les abréviations et sigles;

– les sujets associés (grandeurs et unités, symboles graphiques et littéraux).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom | Pays/Org. |
| Président | M. E.H. Abdouramane | Cameroun |

1. 1 Les Commissions d'études 4 et 6 sont invitées à collaborer pour des activités conjointes, en particulier à organiser éventuellement des réunions conjointes pour décider de l'assignation des Questions liées au service de radiodiffusion par satellite, en suivant les lignes directrices ci-après:

   1) L'ensemble ou une partie des Questions traitant de partage seront assignées à la Commission d'études 4.

   2) L'ensemble ou une partie des Questions traitant d'utilisation des fréquences seront assignées à la Commission d'études 4.

   3) L'ensemble ou une partie des Questions traitant d'objectifs de qualité de fonctionnement et de qualité de service seront assignées à la Commission d'études 6.

   4) L'ensemble ou une partie des Questions traitant des critères de qualité de fonctionnement radioélectrique des liaisons par satellite pour répondre aux exigences de service indiquées par la Commission d'études 6 seront assignées à la Commission d'études 4. [↑](#footnote-ref-1)
2. 2 Les Commissions d'études 4, 5 et 7 sont invitées à coopérer sur les questions liées à la viabilité des ressources que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites associées utilisées par les services spatiaux (voir la Résolution 219 (Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires) et relevant de la responsabilité et du mandat de l'UIT-R, selon qu'il conviendra, la Commission d'études 4 étant responsable de cette question. [↑](#footnote-ref-2)